Séance du 3 Mars 2020

Convocation du conseil municipal le 24 Février 2020

Membres présents : MME CARDONA Corinne, M. MICHEL Jean-Bernard, MME MATHIAS Anne-Laure, M. SCARAMUS Jean-Pierre, MME DAMBREVILLE Nathalie, M. PEYTEL Vincent, MME ZIMBOULAS Marie-Martine, M. JOLLY François, MME ABRY Madeleine, MME RIOU Evelyne, M. BAILLET Thierry, MME BOUDOYAN Stella, M. DECLAS Benjamin.

Membres excusés: MME FERRAND Nicole (pouvoir à Mme MATHIAS Anne-Laure)

1/ Désignation secrétaire

M. Benjamin DECLAS est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation PV du 26 novembre 2019

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

3/ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Madame CARDONA rappelle la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif, pour le secrétariat de Mairie, à temps non complet, 28 heures de travail hebdomadaire, à compter du 2 mars 2020.

Accepté à l'unanimité

4/ Adoption des comptes de gestions et administratifs de la commune pour l'année 2019

Après étude du tableau des subventions, il est décidé d'approuver un montant de **175 000€** pour le prochain budget.

Accepté à l'unanimité

Monsieur SCARAMUS présente le compte administratif 2019

1/ Section de fonctionnement

Recettes 2019	Excédent fonction. reporté BP 2018	Total
1 171 659,85	778 919,97	1 950 579,82
Dépenses 2019		
-937 493,84		-937 493,84
+234 166,01	778 919,97	1 013 085,98

La CAF 2019 ressort donc à 234 166 € compte tenu d'une dotation exceptionnelle de la Métropole de 47 000 €.

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un excédent de 1 013 085,98 €.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement sur le BP 2020 de la manière suivante :

- Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 651 026,27 €
- Au compte 1068 Réserve en investissement 362 059,71 €

2/ Section d'investissement

Recettes 2019	Solde d'exécution positif	Total
13 770,01	3 574,96	17 344,97
Dépenses 2019		
-379 404,68		-379 404,68
-365 634,67	3 574,96	-362 059,71

Le compte administratif 2019 laisse apparaître un solde d'exécution négatif d'investissement de 362 059,71 €, qui sera reporté en dépenses d'investissement au BP 2020 au compte 1068 – (résultat reporté).

L'excédent global de clôture s'élève à 651 026,27 €.
Celui-ci correspond à la trésorerie disponible au 31/12/2019

Selon la règle, Madame la Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal passe au vote sous la présidence de Monsieur PEYTEL Vincent, Doyen de la séance.
Le compte administratif 2019 est accepté à l'unanimité.

3/ Compte de gestion 2019 – Adoption

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion 2019, dressé par le Receveur, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5/ Adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2020

Monsieur SCARAMUS présente le budget primitif 2020

1/ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	271 700,00
012 - Charges de personnel	286 200,00
014 - Atténuation de produits	141 704,00
65 - Autres charges de gestion courante	238 800,00
66 - Charges financières	46 000,00
67 - Charges exceptionnelles	0
Charges réelles	**984 404,00**
023 -Virement à la section investissement	807 484,27
042 -Opérations d'ordre entre sections	5 787,00
Total	**1 797 675,27**

Recettes

70 - Produits des services	57 000,00
73 - Impôts et taxes	772 486,00
74 - Dotations et participations	175 023,00
75 - Autres produits de gestion courante	137 200,00
77 - Produits exceptionnels	4 940,00
Recettes réelles	**1 146 649,00**
002 – Excédent de fonctionnement reporté	651 026,27
Total	**1 797 675,27**

La CAF prévisionnelle sera de 156 458 € contre 234 166 € réalisée en 2019.

2/ Vue d'ensemble de la section d'investissement

Vu le virement à la section investissement qui s'élève à 651 026,27€, le solde d'exécution négatif d'investissement de 362 059,71 € reporté en dépenses d'investissement au budget primitif 2020 au compte 1068 (résultat reporté), pour financer les opérations d'investissement, le Conseil Municipal détermine les programmes suivants :

<u>Dépenses</u>

Chapitres	Dépenses	Proposition du Maire	
1068	**Solde d'exécution négatif 2019**		**362 059,71**
1641	Emprunts		484 500,00
165	Cautionnements		3 000,00
2116	Cimetière		10 000,00
2128	Agencements et aménagements des terrains		30 000,00
21312	Bâtiments scolaires		20 000,00
2135	Instal.géné.agenc.aménag.constructions		20 000,00
21318	Autres bâtiments publics		120 000,00
21571	Matériel roulant		10 000,00
2158	Autres matériels et outillages		10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique		30 000,00
2184	Mobilier		10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		21 486,27
23	Immobilisations en cours		83 000,00
Total			**1 214 045,98**

<u>Recettes</u>

Chapitres	Recettes	Proposition du Maire	
021	**Virement section fonctionnement**		**807 484,27**
10222	FCTVA		11 615,00
10226	Taxe d'aménagement		1 500,00
1068	Excédent de fonctionnement		362 059,71
165	Cautionnements		3 000,00
24	Produit de cession		22 000,00
27	Autres immobilisations financières		600,00
280 422	Amortissements		5 787,00
Total			**1 214 045,98**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Scaramus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : vote à l'unanimité le budget primitif

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu la norme comptable M14,

-Adopte le budget primitif 2020 de la commune équilibré à **1 797 675,27 €** en fonctionnement et à **1 214 045,98** € pour la section d'investissement.

-Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifiée par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ce document doit être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsque ce dernier existe. Cette mise en ligne intervient dans un délai d'un mois à compter de l'adoption, par le conseil municipal, des délibérations auxquelles ces documents se rapportent.

L'exercice 2019 a été marqué par :

- La réalisation des investissements suivants : aménagement du local de kinésithérapie, construction de 11 nouveaux caveaux au cimetière, travaux divers d'entretien, de rénovation de biens destinés à la location… A noter que l'ensemble des travaux réalisés a été autofinancé.
- Les dépenses générales passent de 993 000 € en 2018 à 938 000 € en 2019.
- L'exercice 2019 se termine avec une capacité d'autofinancement positive de 234 166€ contre 205 913 € en 2018.

Sur le budget primitif 2020 :

Les dépenses de fonctionnement

1- Les dépenses générales (chapitre 011)

Les principaux postes de dépenses en hausse sont les suivants : entretien des terrains, des bâtiments publics. Ceux en baisse concernent les contrats de prestations de service, l'entretien du matériel roulant et les honoraires.

2 - Les dépenses de personnel (chapitre 012)

-La masse salariale sera en baisse par rapport à 2019, soit 29 % du budget (31,6 % en 2019)

-Le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs est de 13 :

-6 titulaires

-3 non titulaires à temps partiel ou non complet

-4 non titulaires à temps non complet (institutrices pour les études surveillées)

-Les dépenses liées à la médecine du travail s'élèvent à 500 euros.

3 – Les charges de gestion courante (chapitre 65)

-Le montant des indemnités de fonction s'élève à 51 000 euros, inchangé avec 2019.

-Les subventions aux associations sont budgétisées pour 175 000 euros.

-La principale subvention concerne la Graine au vent pour 160 000 euros, couverte pour 1/3 par la CAF et pour 45 000 euros par la refacturation de personnels mis à leur disposition.

4 – Le virement à la section d'investissement

Il s'élève à 807 484,27euros et représente les réserves accumulées.

<u>Les recettes de fonctionnement</u>

1 – Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les recettes proviennent des services suivants : périscolaire, concessions de cimetière. Elles sont prévues pour 57 000 euros.

2 – Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les bases et les taux d'imposition ont évolué de la manière suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
BASE TH	1 661 299	1 670 746	1 713 908	1 729 511	1 768 000
TAUX TH	13,81	13,81	13,81	13,81	13,81
BASE TF	1 103 433	1 127 154	1 175 802	1 205 425	1 253 000
TAUX TF	15,89	15,89	15,89	15,89	15,89

Le produit fiscal attendu pour 2020 s'établit à 460 512 euros.

La dotation de solidarité communautaire est de 206 974 euros contre 160 039 en 2018.

3 - Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations de l'État ont évolué de la manière suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	131 565	112 159	88 340	87 937	79 367
Dotation de solidarité rurale	22 017	22 978	26 000	27 097	25 822

A noter que la contribution au redressement des finances publiques appliquée de 2014 à 2017 a été supprimée en 2018. Cependant, nous continuons a subir des abattements dus à la variation de population et à l'écrêtement (potentiel fiscal supérieur au seuil déclencheur).

4 – Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Ils concernent principalement les loyers de nos locations ainsi que les fermages et sont budgétisés pour 137 200 euros en 2020.

Le budget « fonctionnement » est équilibré à 1 797 675,27 euros.
Si l'on fait abstraction des écritures d'ordre (virements entre section), les charges réelles sont de 984 404,00 euros et les recettes réelles de 1 146 649,00 euros, soit une CAF prévisionnelle de 162 245 euros.

<u>Les dépenses d'investissement</u>

Les investissements immobiliers et mobiliers principaux programmés en 2020 concernent :

- le changement du standard de la mairie,
- un tableau numérique supplémentaire pour l'école,
- la construction de WC filles à l'école,
- la climatisation de la salle Mont Thou,
- les baies vitrées et stores de la même salle,

- l'épuration de tombes,
- diverses mises aux normes (électricité, alarmes..)
- etc

L'ensemble de ces dépenses sera entièrement autofinancé.

Les recettes d'investissement

Hormis le virement de la section de fonctionnement pour 807 484,27 euros, nous aurons très peu de recettes, subventions aléatoires, FCTVA pour 11 615 euros, la vente d'un bout de terrain non actée à ce jour.

Le budget « investissements » est équilibré à 1 214 045,98 euros.

La gestion de la dette

L'encours de dette au 1er janvier 2020 était de 1 199 752,47 euros, dont un seul emprunt à taux variable.

Pour 2020, le montant du remboursement en capital s'élèvera à 84 346,27 euros et celui en intérêts de 45 701,28 euros. (une échéance de 7 492,58 euros a été décalée de 2019 à 2020).
A la même date, notre trésorerie s'élevait à environ 650 000 euros. Si cette trésorerie paraît confortable, il ne nous est pas possible de rembourser les anciens emprunts par anticipation, les pénalités exigées étant bien trop importantes, hormis deux emprunts à taux très bas.
Si l'option de rembourser ces derniers était retenue par la nouvelle équipe, l'endettement de la commune au 01/01/2021 ressortirait à 900 000 euros.

6/ Représentation de la délibération sur la mise en place du RIFSEEP

Après avis favorable du comité technique du centre de gestion en date du 28 janvier 2020 pour la mise en place du RIFSEEP le conseil municipal décide des modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE qui n'était pas explicitement prévues sur la précédente délibération.

Accepté à l'unanimité.

7/ CDG 69 : Souscription au contrat groupe CDG69 et Métropole de Lyon.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la souscription au contrat groupe CDG69 et Métropole de Lyon sur les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat groupe du CDG69 et de la Métropole de Lyon et autorise Mme CARDONA à souscrire au contrat.

8/ Convention de passage circuit Géosite

Mme MATHIAS expose au conseil municipal la convention d'autorisation de passage proposée entre le Syndicat Mixte du Beaujolais, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, le Syndicat Mixte Plaines Mont d'Or et la commune de Poleymieux au Mont d'Or donnant les modalités dans le cadre de la réalisation su topoguide et la mise en valeur des sentiers via les circuits Géosite.

Accepté à l'unanimité.

9/ SIGERLY : proposition d'achat groupé d'électricité.

Monsieur JOLLY expose au conseil municipal que la loi Energie Climat prévoit la fin des tarifs règlementés de vente d'électricité. Dans ce contexte, le SIGERLY, se propose d'apporter à ses membres un achat groupés d'électricité pour les sites de moins de 36 Kva (bâtiments et éclairage public).
Accepté à l'unanimité.

10/ AFCR : adhésion au fichier commun du Rhône.

Mme le Maire informe que la convention d'adhésion au Fichier Commun du Rhône signé entre la commune et l'Association de Gestion du Fichier Commun de la demande locative sociale du Rhône arrive à échéance.

Elle propose de renouveler la convention pour une contribution prévisionnelle de 209€.

Accepté à l'unanimité.

11/ Vente M. MARINHEIRO

Madame le Maire informe le conseil municipal que la délibération n° 2019/2 concernant la cession d'une bande de terrain chemin du Bouchat au profit de M. MARINHEIRO ne mentionnait pas la désaffectation, le déclassement, et la cession de cette bande de terrain.

Après vérification, le conseil municipal accepte à l'unanimité la désaffectation, le déclassement et la cession du terrain situé chemin du Bouchat au profit de M. MARINHEIRO.

12/ Informations diverses

- ✓ Madame CARDONA rappelle que le recensement de la population s'est tenu du 16 janvier au 15 février 2020 et était obligatoire.

  Le recensement est important pour nos communes car les résultats sont utilisés pour déterminer la part de l'état au budget des communes. Malgré une campagne d'information importante à Poleymieux, les agents recenseurs ont connus des difficultés pour rencontrer quelques familles, et malheureusement certaines d'entre elles n'ont pas répondu aux questionnaires, la commune en sera donc pénalisée.

Madame le Maire indique que dans le contexte épidémiologique actuel un courrier sera envoyé aux habitants de plus de 65 ans afin de leur proposer une livraison de denrées alimentaires en partenariat avec l'EPIMONT.